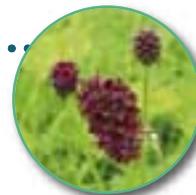


# Région de la Petite Montagne

Les zones humides  
Vous connaissez ?

Si certains milieux humides sont des sites reconnus au niveau international ou européen et font l'objet d'une protection particulière, il en existe des milliers d'autres beaucoup plus ordinaires. Nous avons ainsi probablement tous déjà vu ou traversé une zone humide sans le savoir, peut-être même passons nous à côté tous les jours. Voici quelques éléments issus de l'inventaire des petites zones humides qui permettront de mieux connaître une partie de ces milieux présents autour de chez nous...

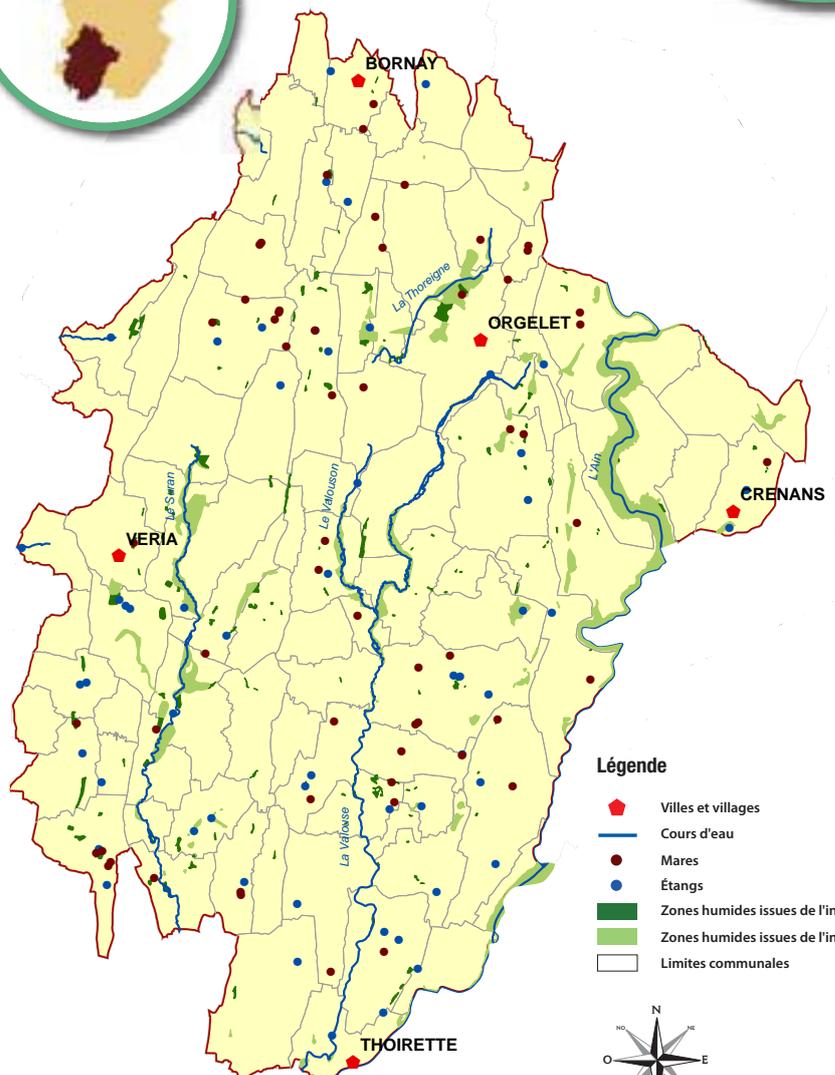


## La région naturelle en quelques chiffres

- Altitude moyenne : 450 m
- Superficie totale : 72 566 ha
- Superficie de milieux humides : 2349 ha
- Données de l'inventaire
- FDCJ 2006-2009 : 391 ha pour 180 zones
- Nombre de mares : 59

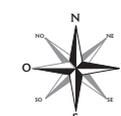
La Petite Montagne oscille entre 400 et 841 m d'altitude. Son relief est tourmenté et les plateaux sont notamment entaillés par la Valouse qui se jette dans l'Ain. C'est un secteur très intéressant sur les plans écologique et biologique. Il est également atypique car ses vallées sont orientées sur un axe Nord - Sud.

Les milieux humides inventoriés par les différents organismes couvrent 2,7% de la superficie totale de cette région naturelle. Cette dernière a une responsabilité départementale importante puisqu'elle abrite 10 % de la surface totale des milieux humides jurassiens, surface relativement faible justifiant l'importance de préserver ces milieux peu nombreux.



### Légende

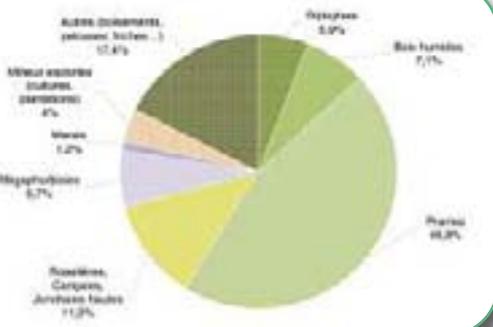
- Villes et villages
- Cours d'eau
- Mares
- Étangs
- Zones humides issues de l'inventaire FDCJ
- Zones humides issues de l'inventaire DREAL
- Limites communales



0 3 350 6 700 13 400  
Mètres



Quels sont les milieux que l'on trouve sur cette région naturelle ?



Cette région naturelle abrite des milieux remarquables qui font l'objet d'une protection spécifique comme...



**Mégaphorbiaies mésotrophes montagnardes** : végétation herbacée haute liée aux cours d'eau et prairies humides, se développant en lisière et clairière de forêt quand la pression de fauche diminue. On y rencontre notamment la Reine des prés, la Renouée bistorte, l'Aconit napel...

**Végétation des Bas-marais neutro-alkalins** : végétation herbacée, se formant sur un sol constamment gorgé en eau même en été, où se développent des végétaux caractéristiques comme les laïches, les choins, les orchidées,...

... mais également des espèces végétales protégées au niveau régional ou national comme...



**Grassette commune** (*Pinguicula vulgaris* L.) : plante vivace se développant dans les prairies marécageuses et sur les rochers humides (Tuffe).



**Choin ferrugineux** (*Schoenus ferrugineus* L.) : plante vivace se développant dans les marais et tourbières.

Pour plus de renseignements, la Fédération Départementale des Chasseurs du Jura tient à votre disposition la fiche détaillée de votre commune.

Fédération Départementale des Chasseurs du Jura  
Rue de la Fontaine salée - 39140 ARLAY  
Tél. : 03 84 85 19 19 • Fax : 03 84 85 19 10 - www.chasseurdujura.com

## Quelques définitions :

- **Ripisylve** : formation forestière naturelle et riveraine d'un milieu aquatique, notamment le cours d'eau. Elle peut former un liseré étroit ou occuper une large surface de chaque côté du cours d'eau. C'est un milieu transitoire entre milieu terrestre et aquatique. Grâce à sa forme linéaire, elle joue le rôle de corridor écologique, facilitant le déplacement de la faune.
- **Mégaphorbiaie** : groupement de végétation herbacée haute (1 mètre) se développant sur un sol humide souvent dans une dépression, à proximité d'un cours d'eau.
- **Roselière, Cariçaie et Jonchaie haute** : végétation constituée de roseaux, carex ou joncs, bordant un milieu aquatique (lacs, rivières, ruisseaux et marais).
- **Milieux exploités** : zones humides exploitées par l'homme (cultures, plantations).
- **Autres milieux** : autres boisements (feuillus ou conifères), pelouses, taillis, friches, etc.

L'inventaire réalisé par la FDCJ a permis d'établir un diagnostic de chaque milieu recensé et de mieux connaître leur état de santé. Ces informations relevées sur le terrain ont permis de dresser un classement des différentes zones.

- Catégorie A** : zones où les efforts de gestion doivent se concentrer afin de conserver des enjeux écologiques et économiques majeurs ;
- Catégorie B** : zones à enjeux forts mais faiblement menacées devant être surveillées et/ou valorisées ;
- Catégorie C** : zones à enjeux moyens à forts et fortement menacées ;
- Catégorie D** : zones à enjeux moyens à forts non ou faiblement menacées ;
- Catégorie E** : zones à enjeux faibles dont l'état de conservation peut difficilement évoluer ;
- Catégorie F** : zones à enjeux faibles non menacées.



Classement des zones selon leurs enjeux sur ce secteur

Ce secteur abrite une forte proportion de milieux à enjeux moyens à forts. Ceux-ci sont souvent considérés comme faiblement menacés, le principal risque étant l'enrichissement provoquant une fermeture de ces milieux sur le long terme. Il serait utile d'envisager des actions dès maintenant afin de ne pas se laisser dépasser par la situation. Il est possible de mettre en œuvre des mesures de gestion adaptées. Si vous souhaitez intervenir ou si vous avez connaissance de sites pouvant faire l'objet de ce type d'actions, n'hésitez pas à nous contacter afin de vous mettre en relation avec des structures locales pouvant vous accompagner dans vos démarches.